

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze et le 20 juin à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la commune de Teilhets s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Francis CHAUVRY

Présents : HUC Alain (1^{er} adjoint) HUC Christian (2^{ème} adjoint) SICRE Marc (3^{ème} adjoint) BREONCE Karine, MALZIS Christian, MARIA Katia, MOUCHET Sabine, SURRE Jacques, TICHADOU Guy

Absent (s) excusé (e): SONAC Gérard

Absents (s) non excusé (s)

Procuration : SONAC Gérard

Convocation du : 13/06/2014

Secrétaire de séance : Mr SICRE Marc

Objet : Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire :

- 1) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 2) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 3) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4) D'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas de *recours pour excès de pouvoir intenté contre un arrêté du Maire ou une délibération du Conseil municipal ; exemple en attaque : tout référé, devant tout juge : référé conservatoire, référé instruction, référé précontractuel, référé suspension, référé expertise dans le cadre des marchés publics etc.]* ;
- 5) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les limites de 1000€
- 6) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Prend acte que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

Prend également acte que, conformément à l'article L. 2122-22 susvisé, la présente délégation ne saurait excéder la durée du mandat ;

Prend acte que cette délibération est à tout moment révocable ;

1) Refuse tout exercice de la présente délégation en cas de suppléance ;

Prend acte que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois, an que dessus

Le Maire,
Francis CHAUVRY

Délibération certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire après transmission en Sous -Préfecture le 08/07/2014 et la publication et notification à compter du 08/07/2014

nb de Conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	00
Abstention	00
Procuration	01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze et le 20 juin à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la commune de Teillet s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Francis CHAUVRY

Présents : HUC Alain (1^{er} adjoint) HUC Christian (2^{ème} adjoint) SICRE Marc (3^{ème} adjoint) BREONCE Karine, MALZIS Christian, MARIA Katia, MOUCHET Sabine, SURRE Jacques, TICHADOU Guy

Absent (s) excusé (e) : , SONAC Gérard

Absents (s) non excusé (s)

Procuration : , SONAC Gérard

Convocation du : 13/06/2014

Secrétaire de séance : Mr SICRE Marc

Objet : Sénatoriale

Résultat des élections au vue des élections sénatoriales :

Délégué	: Mr Chauvry Francis	à 11	voix pour
Délégués suppléants	: Mr Huc Alain	à 11	voix pour
	: Mr Surre Jacques	à 11	voix pour
	: Mme Bréonce Karine	à 11	voix pour

Ainsi fait et délibéré le jour, mois, an que dessus

Le Maire,

Francis CHAUVRY

Délibération certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire après transmission en Sous -Préfecture le 23/06/2014 et la publication et notification à compter du 23/06/2014

nb de Conseillers	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	00
Abstention	00
Procuration	01